

rectification de l'adresse mail

----- Forwarded message -----

De : **dominique azieres**

Date: mar. 7 janv. 2020 à 14:39

Subject: Participation à l'enquête publique relative au SMVM

To: <ddtm-smvm-enquetepublique@morbihab.gouv.fr>

Je vous prie de trouver ci-joint en pièce jointe mes observations relatives à la révision du SMVM.

Je vous en souhaite bonne réception.

Dominique Azières

PARTICIPATION A L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU SMVM DU GOLFE DU MORBIHAN (décembre 2019/ janvier 2020)

Observations de Dominique AZIERES

29 rue des Mouettes 56370 SARZEAU

07/01/2020

Le Golfe du Morbihan constitue un espace exceptionnellement riche et fragile sur le plan environnemental. Le SMVM doit en conséquence être exemplaire en ce domaine.

Le milieu à protéger subit des pressions croissantes en raison du développement non maîtrisé du tourisme, des manifestations sportives et culturelles sources de la destruction des habitats et des ressources marines, du dérangement de la faune.

Les mesures énoncées par le projet de SMVM révisé prévoient notamment « d'abaisser le seuil au-delà duquel les manifestations sportives terrestres sont soumises à évaluation d'incidence Natura 2000 systématiques pour se rapprocher des manifestations en mer »

« L'ensemble des projets de manifestations nautiques dans le Golfe...doit faire l'objet d'une évaluation des incidences »

Ces dispositions sont manifestement insuffisantes dans la mesure où aucune réflexion étayée sur des données fiables n'est menée sur les **capacités d'accueil du milieu** .

Dans cette optique il est indispensable de mesurer les **impacts constatés** des manifestations nautiques, sportives, culturelles qui se déroulent dans le Golfe , en appliquant les méthodes scientifiques adéquates.

Plus précisément ,à la lumière de ces données il est impératif de **limiter le nombre de manifestations**

C'est leur cumul qui impacte lourdement le milieu. Abaisser le seuil au-delà duquel les manifestations sont soumises à évaluation ne prend pas en compte le cumul des effets de ces manifestations.

De façon générale, c'est bien la capacité d'accueil du milieu qui doit être définie au regard de la préservation de la biodiversité du Golfe. Actuellement seules des considérations économiques et touristiques motivent les politiques de développement . La biodiversité et l'environnement sont le plus souvent secondaires.

Il appartient au SMVM de les préserver.

Dominique Azières